



Payer pour erreur non commise

Par **incredible**, le 17/12/2012 à 13:06

[fluo]bonjour [/fluo]QUE DOIS JE FAIRE SI POLE EMPLOI ME RECLAME UNE SOMME (QUE JE NE PEUX PAYER)POUR UNE ERREUR QU'IL ON COMMIS? J'AI DECLARER MA SITUATION MAIS IL NE L'ON PAS PRIS EN COMPTE AUJOURD4HUI C'EST A MOI DE PAYER POUR LEUR BETISES [fluo]Merci[/fluo] .

Par **amajuris**, le 17/12/2012 à 13:23

bjr,
même si l'erreur vient de pôle emploi, vous devez rembourser le trop perçu.
négociez un échéancier pour le remboursement.
imaginez que ce soit dans l'autre sens....
cdt

Par **chaber**, le 17/12/2012 à 13:38

Bonjour

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)